



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

P et T: administration centrale

Question écrite n° 36700

Texte de la question

Le service administratif des pensions des P et T, un service decentralise du ministere des P et T, implante dans l'enceinte du CNET sur la zone industrielle de Lannion, gere la totalite des dossiers des retraites des P et T et de leurs ayants droit. Il emploie a cet effet une centaine de personnes. Or, selon les organisations syndicales, un rapport recent du ministere de l'economie, des finances et de la privatisation fait apparaitre en conclusion que l'existence meme du service ne se justifierait plus. Il apparait surtout que le service des pensions du ministere de l'economie, des finances et de la privatisation, qui entre dans une phase importante d'informatisation, souhaiterait recuperer une partie de la charge de travail revenant au SAP des P et T, l'autre partie etant alors geree au niveau des directions des postes et des directions des telecommunications. Cette reorganisation, qui provoquerait une augmentation sensible du cout de la gestion des dossiers, aurait comme resultat, au-dela des difficultes qu'elle ne manquerait pas d'occasionner pour les retraites, la disparition d'une structure qui fonctionne a la satisfaction generale. Elle entrainerait egalement la suppression de 100 emplois sur la zone industrielle de Lannion, deja durement eprouvee par la crise de la telephonie. En consequence, M Didier Chouat interroge M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, sur l'avenir du SAP.

Texte de la réponse

Reponse. - Le service administratif des pensions du ministere des postes et telecommunications a ete cree, en tant que service exterieur, par decret du 4 septembre 1973, et implante a Lannion dans le souci toujours d'actualite de transferer des emplois parisiens vers la province. Ce service a actuellement un cadre budgetaire de 94 emplois et utilise pres de 100 personnes, certaines d'entre elles travaillant a temps partiel. Une enquete a effectivement ete realisee par l'inspection generale des finances, fin 1987, sur les procedures de traitement des pensions au sein de plusieurs ministeres, dont celui des postes et telecommunications. Toutefois, etant actuellement interne a l'inspection generale des finances, l'etude n'a pas encore ete communiquee pour avis. Il n'est donc pas possible de prejuger de la suite eventuelle qui lui sera donnee par le ministere de l'economie, des finances et de la privatisation. En ce qui concerne le ministere des postes et telecommunications, le fonctionnement actuel du service administratif des pensions est reconnu de grande qualite et il ne parait donc pas opportun d'envisager de lui apporter des transformations substantielles. Par contre, afin d'ameliorer encore la qualite de cette gestion, une operation de modernisation de la gestion a ete engagee par l'informatisation de certaines procedures. Un appel d'offres sera prochainement lance dans cette optique et les marches correspondants passes vers la fin de 1988. Cette modernisation de la gestion se mettra donc en oeuvre vers le milieu de 1989 et, comme toute operation d'automatisation, conduira vraisemblablement a une reduction partielle de ce service, sauf attributions nouvelles a lui confier. Par contre, il n'est pas envisage de deconcentrer les attributions de ce service vers les services exterieurs, compte tenu de la forte technicite de celles-ci et du nombre souvent tres faible de dossiers a traiter chaque annee pour la plupart des services exterieurs, ce qui ne permettrait pas d'y utiliser des personnels suffisamment qualifies. L'existence du service administratif des pensions de Lannion n'est donc pas menacee.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36700

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 673

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1685